

Eoliennes de la Vallée (02)

Mise à jour de l'évaluation des enjeux faune flore

Mars 2019



Le projet éolien “Éoliennes de la vallée”, situé dans l’Aisne, a été déposé en 2012 par les sociétés Nordex et H2AIR. Le bureau d’études EXEN a effectué l’étude Habitats-Faune-Flore à cette époque.

En date du 13 février 2019, une décision juridique a déterminé une demande de saisine de la MRAE. Afin que celle-ci puisse déterminer si l’étude d’impact du dossier reste actuelle et suffisante, Nordex a souhaité mandater la société Calidris afin de réaliser une évaluation des enjeux présents aujourd’hui sur le site.

Sommaire

INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	3
1. Évolution des habitats naturels entre 2012 et 2019	3
2. Évolution de l'avifaune entre 2012 et 2019	5
3. Évolution des chiroptères entre 2012 et 2019	6
4. Localisation et description du projet éolien	7
5. Évolution des impacts entre 2012 et 2019	7
CONCLUSION	8



1. Évolution des habitats naturels entre 2012 et 2019

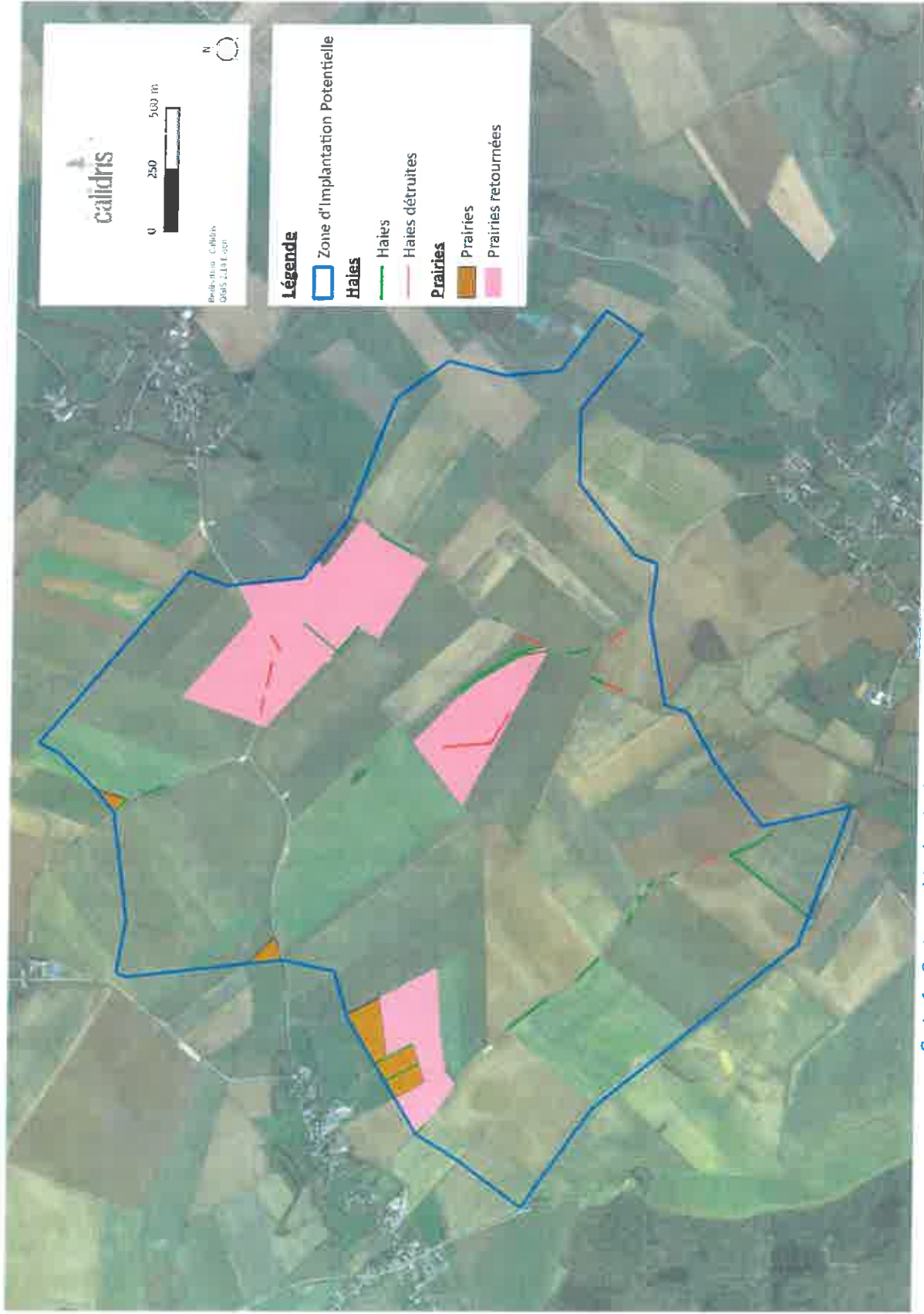
Une visite de terrain a été réalisée le 20/03/2019 afin de vérifier l'occupation du sol de la Zone d'Implantation Potentielle du projet Éoliennes de la Vallée et d'évaluer les modifications éventuelles des enjeux sur le site.

Globalement le site est resté inchangé. Le paysage est dominé par les parcelles de cultures intensives, et les éléments arborés sont très ponctuels.

Des modifications ponctuelles ont été notées. Ainsi, **1 213 mètres de haies ont été supprimés entre 2012 et 2019**. Il reste actuellement sur le site 2 812 mètres linéaires de haies (confer carte suivante).

Par ailleurs, **près de 60 hectares de prairies ont été cartographiés en 2012, or il ne reste aujourd'hui qu'un seul hectare. Les prairies ont presque toutes été converties en cultures.**

Le site déjà peu propice à la biodiversité en 2012 s'est encore dégradé. Ainsi en 2012, l'étude indiquait que la flore était peu diversifiée et aucune espèce n'était patrimoniale ou protégée. De même, aucun habitat remarquable n'avait été noté. La dégradation du milieu observée en 2019, aura pour conséquence d'appauvrir encore plus cette diversité, puisque les prairies, rare source de diversité, ont été détruites.



Carte 1 : Cartographie des évolutions notées dans les habitats naturels entre 2012 et 2019

© 2019 - Tous droits réservés - Calidris

2. Évolution de l'avifaune entre 2012 et 2019

La disparition des prairies et l'arasement des haies auront des conséquences néfastes sur la diversité avifaunistique. En 2012, plusieurs espèces nicheuses inféodées au bocage telles que la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre ou dans une moindre mesure le Bruant jaune verront leurs effectifs diminuer en 2019 voire ont disparu du site suite à ces modifications.

La Pie-grièche écorcheur est une espèce de l'annexe I de la directive « Oiseaux ». C'est une espèce caractéristique des milieux bocagers qui a besoin de haies et de prairies pour s'installer et perdurer dans un site. Bien qu'elle soit capable de tolérer une certaine surface de culture au sein de son domaine vital, la disparition sur le site de la quasi-totalité des prairies, privera cette espèce des ressources trophiques nécessaires à son maintien. Elle chasse en effet des insectes présents dans les prairies, la disparition de ces dernières au profit de cultures aura pour conséquence la disparition de ses proies. De même, la disparition des haies la privera de sites pour installer son nid. C'est pourquoi il est très probable que la Pie-grièche écorcheur ne soit plus présente sur ce site.

Le Tarier pâtre est lui aussi un oiseau typique du bocage et bien qu'il puisse s'accommoder plus facilement que la Pie-grièche de zones de culture, ses densités sont toujours moindres dans les secteurs très cultivés. Il est d'ailleurs absent des secteurs de plaines dépourvus de toutes haies ou buissons. Sur le site, des haies étant toujours présentes, le Tarier pourra toujours être observé sur le site, mais ces effectifs seront plus faibles.

Le Bruant jaune affectionne les espaces assez ouverts. Les cultures le dérangent moins que les deux autres espèces. Toutefois, le remplacement des prairies par des cultures où les traitements phytosanitaires sont beaucoup plus importants que dans les prairies aura un effet négatif sur cette espèce qui devrait cependant se maintenir sur le site.

En revanche, les espèces des milieux ouverts qui se sont adaptées aux grandes plaines agricoles seront toujours présentes et potentiellement leurs effectifs ont pu augmenter. C'est le cas des Busards en période de nidification et des Vanneaux huppés en hiver.

Les Busards utilisent les cultures pour nicher et pour chasser. L'attractivité des parcelles dépend du type de culture pratiqué (le maïs leur est peu favorable, au contraire du blé ou du colza). En termes de zones de chasse, les modifications des habitats ne changeront pratiquement rien pour ces espèces qui peuvent très bien chasser sur des prairies, en revanche les nouvelles cultures offriront potentiellement des secteurs favorables à l'installation d'un nid.

Les Vanneaux huppés et les Pluviers dorés affectionnent les grandes parcelles cultivées en hiver. Ils peuvent y stationner en grand groupe. L'absence d'éléments arborés permet de voir les prédateurs arriver de loin et les cultures dénudées en hiver leur offrent les ressources alimentaires dont ils ont besoin. La suppression des haies et dans une moindre mesure celle des prairies pourra permettre à un plus grand contingent de stationner sur le site.

En période de nidification la composition du peuplement avien dans la Zone d'implantation Potentielle devrait correspondre à ce qui a été observé en 2012 sur les stations où les cultures dominaient, à savoir : Alouette des champs, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Bergeronnette printanière, Bruant proyer, Linotte mélodieuse, Corneille noire, Corbeaux freux, Pigeon ramier, Busard cendré, Busard Saint-Martin. Ce cortège est de fait assez pauvre et constitué de beaucoup d'espèces qui ne se reproduisent pas sur site, mais utilisent la Zone d'implantation Potentielle comme zone de chasse ou de transit. Quelques espèces patrimoniales comme les Busards où la Linotte mélodieuse font toutefois partis de ce cortège.

Lors des périodes de migration, aucun changement n'est à attendre, les modifications d'habitats observées sur le site ne sont pas de nature à modifier le passage des oiseaux migrateurs.

3. Évolution des chiroptères entre 2012 et 2019

Là encore, la disparition de plus de 1000 mètres de haies aura des effets délétères sur la présence des chiroptères sur le site. En effet, les haies sont un facteur essentiellement dans la biologie des espèces, que ce soit en termes de chasse, de déplacement voire de gîte. La diversité déjà modérée observée en 2012 n'a pu qu'être encore réduite, de même que les niveaux d'activité. La disparition des prairies va entraîner elle aussi une baisse de l'activité. Ces milieux sont en effet plus riches en insectes que les cultures qui subissent de nombreux traitements et qui possèdent une flore moins diversifiée. Les ressources trophiques du site ont donc fortement diminué.

La richesse spécifique observée en 2012 sur le site était très faible avec seulement 6 espèces présentes dans l'aire d'étude immédiate et trois ou quatre dans la Zone d'implantation Potentielle.

La Pipistrelle commune est l'espèce la plus abondante sur le site. Bien qu'elle soit capable de chasser dans les espaces ouverts, ses zones de plus fortes activités sont localisées au niveau des haies voire des points d'eau. Les haies ayant fortement diminué sur le site l'activité globale de l'espèce dans la Zone d'implantation Potentielle en sera négativement impacté. De même, bien que

les colonies de cette espèce soient probablement situées dans les villages alentour, les arbres présents dans les haies peuvent constituer des gîtes temporaires. La réduction du linéaire de haies va donc limiter les possibilités de gîtes dans la Zone d'Implantation Potentielle et contribuer à la baisse de l'attractivité de ce secteur pour les Pipistrelles.

Les autres espèces observées dans la Zone d'Implantation Potentielle en 2012 présentaient des activités faibles ou relictuelles. La dégradation constatée des habitats aura pour effet de limiter encore plus leur présence sur le site. Les espèces glaneuses, tels que les Murins ou les oreillards seront particulièrement sensibles à la disparition des haies.

4. Localisation et description du projet éolien

Le parc éolien est constitué de 7 éoliennes. Toutes les éoliennes ont été implantées en culture en 2012. Ce qui est toujours le cas en 2019. Les éoliennes situées au niveau du lieu-dit la sente des Huguenots et le Haut Bosquet se trouvaient à proximité relative de prairies en 2012, ce qui n'est plus le cas en 2019.

5. Évolution des impacts entre 2012 et 2019

Les impacts identifiés sur la faune et la flore en 2012 étaient faibles. Les évolutions du milieu naturel observé en 2019 permettent de penser que les impacts sont d'autant plus limités aujourd'hui. En effet, certaines éoliennes se trouvaient entre des prairies aujourd'hui disparues. L'attractivité du site pour la faune est donc réduite et les risques d'impacts également. De plus, la suppression de plus d'un kilomètre de haies au niveau de la Zone d'Implantation Potentielle va contribuer à faire baisser l'activité des chiroptères globalement et donc limitera les risques de collisions. De même, l'emplacement des éoliennes avait été défini en prenant en compte un éloignement de 150 mètres minimum des haies et lisières. Cet éloignement est aujourd'hui amplifié en raison de la coupe de certaines haies.



Les enjeux sur le site de projet "Éoliennes de la Vallée" ont peu évolué depuis 2012. Les modifications observées dans l'occupation du sol montrent que la qualité du site déjà peu riche et diverse s'est encore dégradée.

Les impacts du projet éolien déjà définis comme faibles dans l'étude d'impact sont donc toujours valables en 2019 et peuvent même être réévalués à la baisse.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100